ÉCOLE INTERNATIONALE
GUY-DRUMMOND

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Révisée à

l'automne 2020

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

<u>Politique linguistique</u>

L'école Guy-Drummond est un établissement du Centre de services scolaire (CSSMB) qui possède une politique linguistique applicable dans tous ses établissements.

A. FONDEMENTS LÉGAUX *(tirés de la politique du CSSMB[1])*

Le CSSMB est assujetti à la *Charte de la langue française* (ci-après « *Charte* ») et constitue un « organisme de l'Administration » au sens de cette loi. La présente politique traduit de façon administrative les obligations imposées par ladite loi.

En plus de la *Charte*, la Politique se fonde sur la *Loi sur l'instruction publique,* les trois régimes pédagogiques adoptés en vertu de celle-ci, de même que sur la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Enfin, la Politique se fonde également sur le règlement de délégation de pouvoirs du CSSMB.

En vertu de la *Charte*, le français est la langue officielle du Québec. Ce faisant, elle reconnaît le droit des travailleurs d'exercer en français et de disposer d'outils dans la langue officielle. De même, elle reconnaît aux élèves le droit de recevoir l'enseignement dans la langue officielle. En ce qui a trait aux communications de l'Administration, la *Charte* prévoit que l'ensemble des communications, tant internes qu'externes, qu'elles soient écrites ou verbales, doit se faire dans la langue officielle. La *Charte* vise également l'affichage, de même que les documents nécessaires aux assemblées délibérantes qui doivent aussi être rédigés dans la langue officielle. Enfin, dans la mesure où ils sont conclus avec une entreprise ou une organisation du Québec, les documents contractuels sont aussi visés par la *Charte* et doivent être rédigés en français.

La *Loi sur l'instruction publique*, quant à elle, impose deux obligations relatives à la langue, soit celle d'offrir les services en français pour un centre de services scolaire francophone et celle d'assurer la qualité de la langue. Cette dernière repose sur les enseignants, responsables de promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée. Cette obligation est la même pour tous les enseignants et ne vise pas exclusivement les enseignants de français.

Les régimes pédagogiques, quant à eux, imposent à l'école ou au centre de prendre les mesures pour que la langue écrite ou parlée, tant dans les apprentissages que dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant (quelle que soit la matière enseignée) et de tous les membres du personnel.

Enfin, la *Loi sur les contrats des organismes publics*, notamment par le biais de la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats des organismes publics, impose que toutes les étapes d'un processus d'acquisition se déroulent en français, que les documents qui accompagnent les biens et services soient en français et que si l'emploi d'un produit ou appareil nécessite l'usage d'une langue, qu'il s'agisse du français

[1] Politique linguistique CSSMB adoptée par le Conseil des commissaires le 13 mars 2012

B. CONTEXTE, PARTICULARITÉS ET DÉFIS

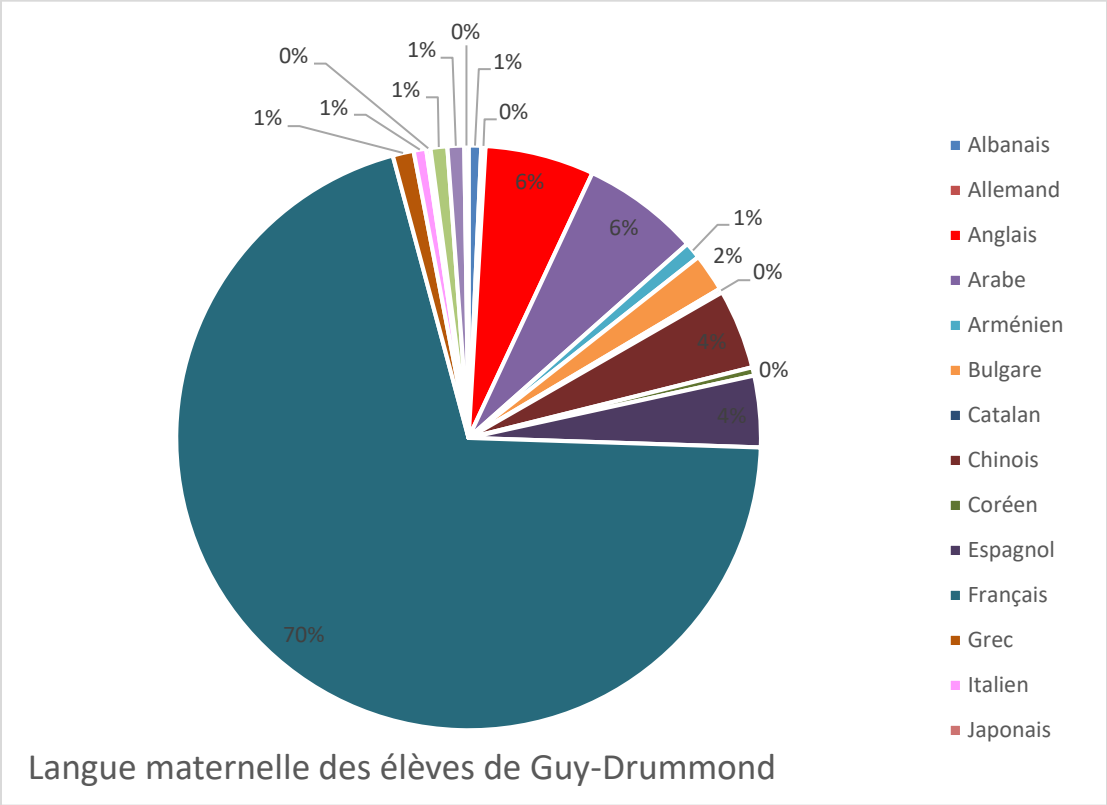

**À partir des données en date du 30 septembre 2020*

Constats généraux

<u>Portrait linguistique des élèves de l'école :</u>

- 70 % des élèves ont comme langue maternelle le français.
- 30 % des élèves ont comme langue maternelle une autre langue
- La moyenne des résultats obtenus des élèves de 6e année aux épreuves de juin 2019 du MEES en français pour la compétence *Lire des textes variés* est de 81%. Les données de 2020 ne sont pas disponibles considérant la situation de pandémie qui a occasionné la fermeture des écoles.

<u>Objectif du projet éducatif de l'école : Améliorer la qualité de la langue française :</u>

- Un objectif du projet éducatif de l'école prévoit l'amélioration de la qualité de la langue française qui se traduit par deux indicateurs :
    - Le pourcentage de réussite à 70% et plus en français en lecture de 4e année.
    - Le pourcentage de réussite à 70% et plus en français écrit de 1re année.

Les enjeux :

- Le nombre d'élèves devant bénéficier des mesures de soutien à la francisation a augmenté depuis les dernières années.
- Les lectures nécessaires à la recherche d'informations dans le cadre des modules demeurent un défi pour certains élèves de l'école.

C. PHILOSOPHIE DE L'ÉTABLISSEMENT

PHILOSOPHIE

À l'école Guy-Drummond, l'apprentissage du français, langue d'enseignement, occupe une place primordiale dans toutes les sphères de la vie. En effet, le français est utilisé comme principal moteur de la communication et il constitue un véhicule d'apprentissage qui est au service du développement de toutes les compétences disciplinaires du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

Le Programme Primaire nous invite à développer chez nos élèves une sensibilité internationale et une ouverture sur le monde. Dans ce contexte, l'école a choisi de mettre à son programme scolaire l'apprentissage d'une deuxième langue, l'anglais. Bien que l'enseignement de l'anglais soit obligatoire dans l'enseignement du programme national, des heures supplémentaires ont été ajoutées à tous les niveaux scolaires. Ainsi, des cours d'anglais sont dispensés pour tous nos élèves de la maternelle à la sixième année. Au troisième cycle du primaire, l'école a choisi l'éveil à une troisième langue et à sa culture : l'espagnol. L'apprentissage des langues se fait avec un souci d'intégrer les éléments du profil de l'apprenant à travers l'enseignement au quotidien.

Un soutien est apporté aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français (ex. : soutien linguistique individuel et en sous-groupes).

D. LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LEURS APPLICATIONS

1. La langue d'enseignement est le français ; l'école s'engage à en faire un enseignement de qualité et un véhicule de l'intégration à la culture québécoise. L'école contribue activement au rayonnement culturel du français.

Mesure 1.1 Compétences développées :

- Lire des textes variés
- Écrire des textes variés
- Apprécier des œuvres littéraires
- Communiquer oralement
- Littératie médiatique (Approches de l'apprentissage : compétences de recherche)

Le temps alloué au français à l'école est :

- 1er cycle : 1ere et 2e année (9 h)
- 2e et 3e cycle : 3e, 4e, 5e et 6e années (7 h)

Les compétences en français sont développées à travers les modules de recherche. Ainsi, l'enseignement du français est prévu dans le temps alloué selon la grille-matière, mais il se fait aussi pendant le temps alloué à la réalisation des modules de recherche, ce dernier étant aussi prévu dans la grille-matière.

Une attention particulière est accordée à la qualité de la langue tant orale qu'écrite dans toutes les disciplines.

Mesure 1.2 L'évaluation des compétences :

Les critères d'évaluation sont précisés dans le programme national pour chacun des cycles. Les parents en sont informés à chaque début d'année scolaire par la planification annuelle disponible au mois de septembre.

Un code d'autocorrection commun est en vigueur : pour les élèves du 1er, 2e et du 3e cycle. Il est présent dans l'agenda des élèves.

L'école s'est également dotée d'une échelle commune utilisée par l'ensemble des enseignants de l'école pour l'évaluation des apprentissages. (Réf. : *Politique d'évaluation* de l'école).

Mesure 1.3 Soutien à la francisation des élèves :

Du soutien linguistique est offert pour les élèves dont la langue maternelle est autre que le français. Il s'agit là d'une forme d'aide plus individualisée et différenciée pour les élèves qui n'ont pas le français comme langue maternelle.

Mesure 1.4 Promotion du français et rayonnement culturel :

L'école applique la politique du « Vivre ensemble en français[2] » du CSSMB. D'ailleurs, depuis 2010, le CSSMB cible cette thématique comme l'une des orientations de ses planifications stratégiques. Le plan d'engagement vers la réussite du CSSMB 2018-2022 a comme objectif de mobiliser la communauté éducative pour poursuivre le vivre ensemble en français. En ce sens, dans son plan, le Centre de services scolaire prévoit maintenir à 85% ou plus le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4e année du primaire et maintenir à 86% ou plus le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture de 6e année du primaire.

[2] Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 du CSSMB

Figure 1

Plan d'engagement vers la réussite
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

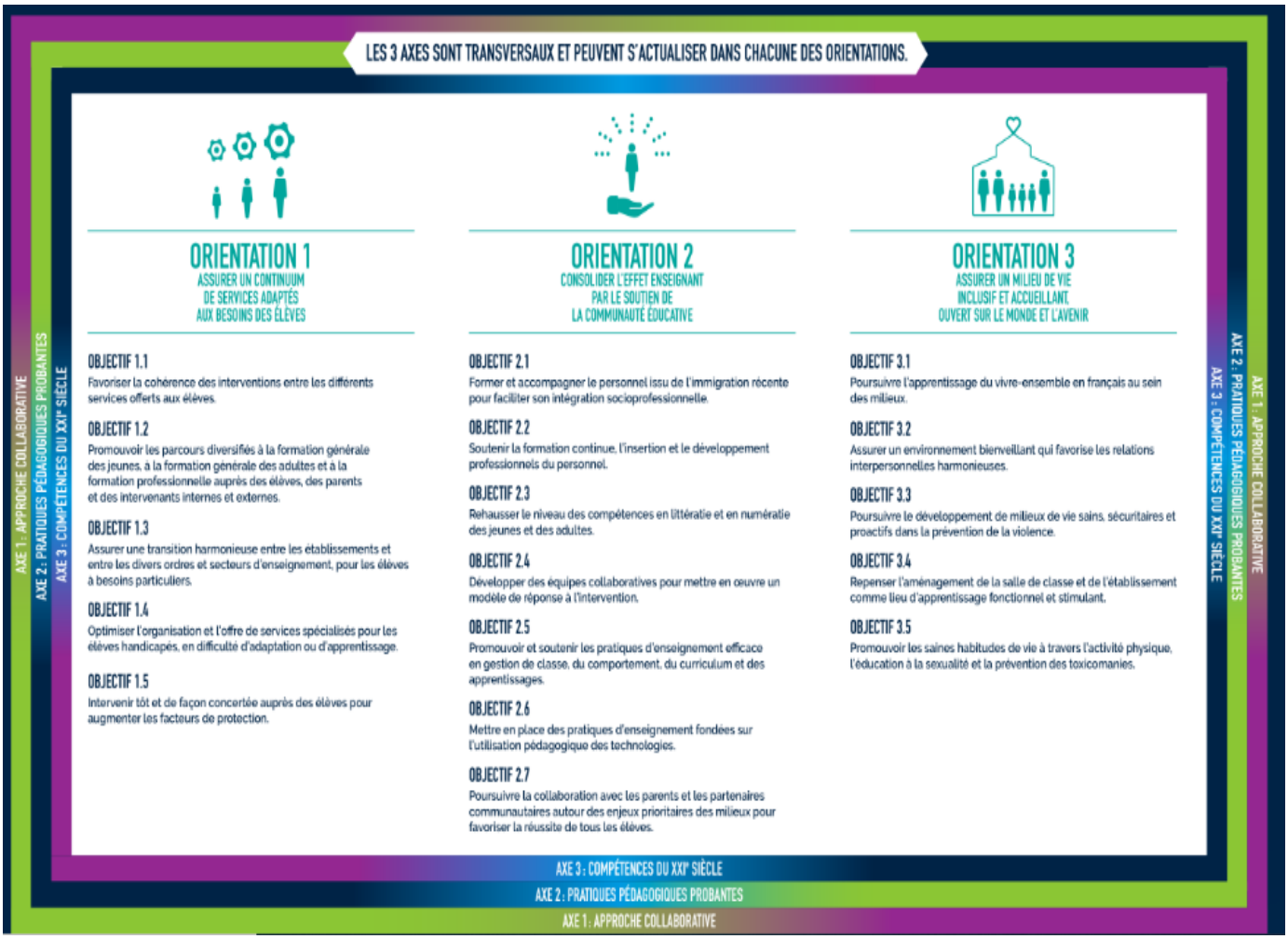

(Réf. : http://www.csmb.qc.ca/fr-CA/csmb/pevr.aspx)

Mesure 1.5 Soutien matériel et pédagogique :

L'école embauche un technicien en documentation et recrute des parents bénévoles pour organiser et enrichir la collection et rendre la bibliothèque disponible tous les jours aux élèves.

L'école organise de la formation pour les enseignants donnée par le bibliothécaire du CSSMB.

Les enseignants ont la possibilité de participer à du perfectionnement professionnel continu sur les pratiques efficaces en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues, entre autres, concernant les pratiques efficaces en lecture et en écriture. (Ex. : Enseignants de 1er cycle qui participent à la formation sur la démarche PREV en écriture)

Les encadrements nationaux permettent aux enseignants de planifier le parcours de développement langagier des élèves. (Réf. : *Progression des apprentissages*)

La convention de gestion et le plan de réussite de l'école ciblent l'amélioration des compétences en français.

La mesure de la lecture à l'école octroyée par le MEES est exclusivement dédiée à l'achat et au remplacement de volumes à la bibliothèque de l'école.

2. L'école s'engage à développer chez les élèves une sensibilité internationale et une ouverture sur le monde.

Mesure 2.1 L'enseignement de l'anglais :

Le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport du Québec exige l'anglais, pour les élèves du Québec, dès la première année de leur scolarisation au primaire. L'école bonifie cette offre (par l'entremise du budget de l'école) en ajoutant du temps à sa grille horaire de l'enseignement de cette langue :

Niveau scolaire	Minutes prévues par le programme national du MEES	Minutes ajoutées par l'école	Total des minutes de l'enseignement de l'anglais par semaine
Maternelle	---	30	30
1er cycle	60	30	90
2e et 3e cycle	105	45	150

Les compétences développées:

1er cycle:

- *To act on understanding of texts*
- *To communicate orally in English*

2e cycle et 3e cycle :

- *To interact orally in English*
- *To reinvest understanding of oral and written texts*
- *To write texts*

L'anglais est enseigné par des spécialistes dans le cadre des modules de recherche et aussi hors module.

Mesure 2.2 L'enseignement de l'espagnol :

L'espagnol est offert (par l'entremise du budget de l'école) aux élèves du 3e cycle.

L'enseignement est intégré à la grille horaire, soit à raison de 60 minutes par semaine.

Cet enseignement, donné par un spécialiste, se veut une sensibilisation à la langue espagnole et à la culture hispanophone.

L'évaluation des apprentissages en espagnol est principalement basée sur la compréhension et les interactions orales.

Mesure 2.2 Promotion de la langue maternelle des élèves

Dans un contexte de jeu, au service de garde, les élèves peuvent partager leur langue maternelle avec les éducateurs et les autres élèves.

Mesure 2.3 Soutien matériel et administratif :

Les ressources : La bibliothèque de l'école et des moyens audiovisuels et informatiques sont disponibles sur le portail pédagogique du CSSMB.

Le nombre d'heures d'enseignement pour chacune des langues est fixé dans la grille-matières et approuvé annuellement par le conseil d'établissement.

Chaque classe est dotée d'une bibliothèque de volumes en lien avec les modules de recherche.

La bibliothèque de l'établissement propose des livres (Ex. : albums, romans, livres informatifs) en français, en anglais et en espagnol.

E. LE PROCESSUS DE RÉVISION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La *Politique linguistique* est révisée tous les quatre ans et cela se fait en collaboration avec le comité de coordination du Programme primaire de l'IB de l'école, la direction et les enseignants. Elle est présentée par la suite au conseil d'établissement. Pour organiser la révision de la politique, le document de l'IB intitulé *Directives à l'intention des établissements pour l'autoévaluation de leur politique linguistique* est utilisé.

La révision de la politique linguistique se fait par le biais de discussions formelles et informelles et par des observations.

La rédaction de la politique est réalisée par le comité de coordination du Programme primaire de l'établissement.

F. LE PROCESSUS DE COMMUNICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Politique linguistique est relue chaque début d'année scolaire avec l'ensemble de l'équipe-école. Elle est aussi présentée aux nouveaux membres du personnel.

Annexe 1 : <u>Promotion du français et rayonnement culturel</u>

L'école organise la participation des élèves à de nombreuses activités et sorties éducatives qui leur permettent d'utiliser le français dans un contexte pertinent et signifiant.

Pour tous les élèves de l'école et leur famille, des activités spéciales sont organisées qui favorisent l'échange et le partage en français. Toutes les familles de l'école sont invitées à se joindre aux activités organisées par l'école et/ou l'organisme de participation parentale (OPP)

Activités en classe ou sorties scolaires :

- Les élèves de 2e et 3e cycle participent à l'activité de « Génies en BD » qui se vit au sein du CSSMB.
- Tous les élèves participent à la Dictée PGL.
- La pratique du « Cercle de lecture » est instaurée dans les classes du 3e cycle.
- Dans les classes de 1re année les élèves ont accès au « Sac de lecture ». C'est une stratégie pour stimuler le goût de lire en mettant à la disposition des élèves des livres qu'ils peuvent emprunter pour la maison.
- La Semaine des livres « Coups de Cœur » qui permet de faire connaître des auteurs et des collections.
- Nombreuses sorties au théâtre organisées par les classes.
- Sortie au Salon du Livre de Montréal.
- Partenariat avec la bibliothèque Robert-Bourassa : visite par les classe, prêts de livres aux classes jusqu'à concurrence de 40 livres par mois.